

II
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

9

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2019 - 88 du 9 avril 2019
portant approbation des statuts de l'agence de régulation
des transferts de fonds

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 7-2012 du 4 avril 2012 portant création de l'agence de régulation
des transferts de fonds ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et
la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des
établissements publics ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-406 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du
ministre des finances et budget ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Sont approuvés les statuts de l'agence de régulation des transferts de fonds, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2019 - 88 Fait à Brazzaville, le 9 avril 2019

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,



Clément MOUAMBA.-

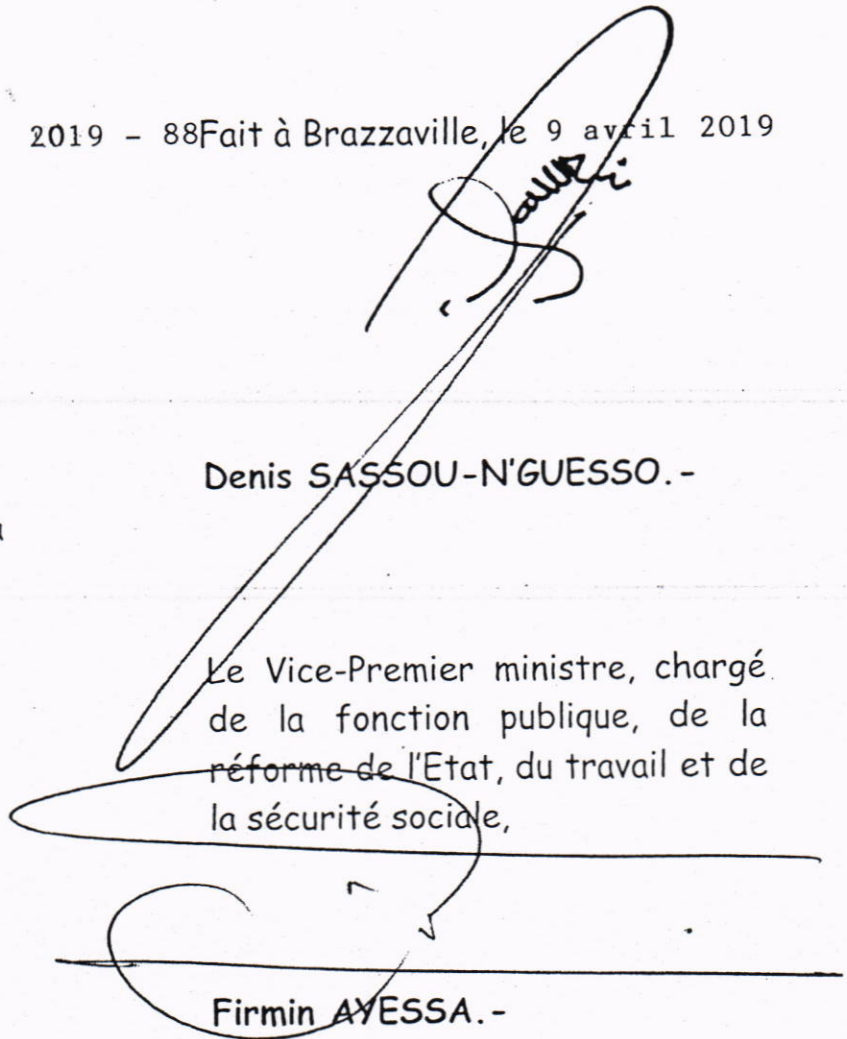
Le ministre des finances
et du budget,



Calixte NGANONGO.-

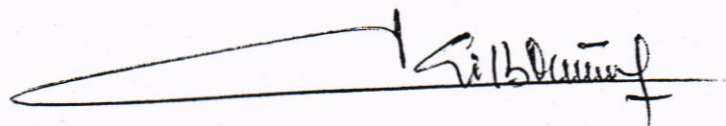
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Le Vice-Premier ministre, chargé
de la fonction publique, de la
réforme de l'Etat, du travail et de
la sécurité sociale,



Firmin AYESEA.-

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, de l'industrie et du
portefeuille public,



Gilbert ONDONGO.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

STATUTS DE L'AGENCE DE REGULATION
DES TRANSFERTS DE FONDS

Approuvés par décret n° 2019 - 88 du 9 avril 2019